



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		DONNÉ Rodolphe		X
DESCAMPS Sophie	X		TAUZY Lydia	X	
FAUPOINT Séverine		X	DESCHAMPS David	X	
LAMBRET Nathalie	X		LEMONNIER Valérie	X	
VARON Bernard	X		FILLACIER Frédérique	X	
BARTHIÉ François	X		AUDIBERT Paul	X	
DULMET Yves		X	VEILLOT Chantal		X
FONTAINE Pascal		X	BIELIAEFF Nicolas	X	
CELLERIER Sabrina	X		MOUQUET Véronique		X
BAZZA Abdelmounaïme	X		MARIAGE Alain		X
LACROIX Christiane	X		MALET Cécile	X	
LEBECQ Vincent		X	LAMEYRE Patrick	X	
ROBIDET Christine	X		DUVERGÉ Clément		X

P = Présent ; A = Absent

Procuration (s) : Séverine FAUPOINT pouvoir à Nathalie LAMBRET, Pascal FONTAINE pouvoir à Bernard VARON, Rodolphe DONNÉ pouvoir à Sabrina CELLERIER, Alain MARIAGE pouvoir à Cécile MALET.

Secrétaire de séance : Christiane LACROIX.

Absent sans procuration : Yves DULMET, Vincent LEBECQ, Chantal VEILLOT, Véronique MOUQUET, Clément DUVERGÉ.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
26	17	4	21	11/09/2025



APPROBATION PROCÈS-VERBAL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix POUR, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CCAC - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire,

Conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) a transmis à la commune son rapport annuel d'activité.

Ce rapport est disponible sur demande en mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et une abstention (Rodolphe DONNÉ) APPROUVE le compte rendu d'activité 2024 de la CCAC.

CCAC - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire,

Conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) a transmis à la commune son rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport est disponible sur demande en mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et une abstention (Rodolphe DONNÉ) APPROUVE le compte rendu d'activité 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCAC.

RESSOURCES HUMAINES

CONVENTION DE DÉTACHEMENT DE L'ASVP DE LA COMMUNE D'ORRY LA VILLE

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que notre ASVP se trouve en arrêt de maladie et sera en congé maternité à compter du 26 octobre prochain.

Pour pallier cette absence, la commune souhaite recruter, pour une durée de six mois, un ASVP par le biais d'une convention de mise à disposition avec la commune d'Orry la Ville.

La mise à disposition d'un ASVP est une procédure tout à fait possible et encadrée. Elle se matérialise par la validation d'une convention.

Ce dispositif permet à un agent d'exercer ses fonctions en dehors de son administration d'origine tout en conservant son lien statutaire avec celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix POUR et une voix CONTRE (Rodolphe DONNÉ)

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de l'ASVP de la commune d'Orry la Ville sur notre commune.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Coye-la-Forêt, le 22 septembre 2025

La secrétaire de séance,
Christiane LACROIX



Le Maire,
François DESHAYES

